



## Accusation de diffamation et convocation au commissariat

-----  
Par Visiteur

Je suis accusé et convoqué au commissariat pour diffamation, j'ai mis en garde la nouvelle copine d'un homme qui a harceler ma femme pendant des mois avec comme résultat qu'elle est partie avec lui pendant quelques mois et que l'on s'est quitté, je lui ai dit qu'elle se méfie parce que c'était un menteur, manipulateur, quel'on m'avait dit qu'il avait des dettes, que j'avais entendu dire qu'il fraudait auprès de diverses administrations etc..

qu'est que je risque, je n'ai aucune preuve de ce que j'ai dit mis à part les mensonges et la manipulation et je souhaitais juste qu'elle prenne garde pour ne pas être elle aussi une victime de cet homme, comment dois-je aborder la convocation au commissariat on m'a dit qu'il était possible que je sois mis en garde à vue

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Nul risque d'être placé en garde à vue puisque la diffamation est une contravention de la première classe punie d'une peine d'amende de 38 euros.

Je pense que les policiers vont tout simplement vous rappeler à l'ordre. Expliquez que vous regretter vos propos et qu'il n'avait pour unique but de mettre en garde votre amie et nullement de porter atteinte à la réputation de ce monsieur.

Cordialement